

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU C.A.P

**HISTOIRE GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET
CIVIQUE**

EPREUVE EN CONTROLE PONCTUEL

✓ **Sources réglementaires :**

- Arrêté du 17 juin 2003 publié au J.O du 27 juin 2003 relatif aux modalités d'évaluation de l'enseignement général au C.A.P
- Arrêté du 8 janvier 2010 publié au J.O du 02 février 2010 modifiant l'arrêté du 17 juin 2003
- B.O n°8 du 25 février 2010 définissant le programme d'histoire géographie et d'éducation civique
- Arrêté du 12 juin 2015 et son annexe, modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 et fixant le programme d'enseignement moral et civique
- Arrêté du 6 décembre 2016, modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 et fixant le programme d'enseignement moral et civique

✓ **Les dossiers :**

Le candidat doit élaborer deux dossiers conformes, en double exemplaire, l'un à dominante histoire et l'autre à dominante géographie, **devant comporter chacun** une dimension en enseignement moral et civique (un document en lien avec le dossier, et orienté EMC par exemple).

Le dossier ne doit pas dépasser quatre pages. Il comprend un titre et trois ou quatre documents de nature variée (image, texte, carte, statistiques ...) qui se réfèrent explicitement à l'un des quatre thèmes en histoire et l'un des quatre thèmes en géographie et pouvant comporter une dimension en enseignement morale et civique.

Pour chaque document, la source devra être clairement indiquée.

Il doit répondre à une problématique sous forme d'une question adaptée au niveau d'exigence du C.A.P et conforme aux attentes du programme et, proposer une courte analyse des documents.

✓ **L'épreuve orale :**

Le candidat se présente impérativement avec ses deux dossiers en double exemplaire, un pour lui et un pour l'examineur qui choisit l'un deux.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes puis, lors d'un entretien ne dépassant pas dix minutes, il justifie, précise, redéfinit les éléments de sa prestation en répondant aux questions de l'examineur.

L'épreuve est notée sur 10. La note n'est pas communiquée au candidat à l'issue de l'épreuve.

✓ **Les sujets d'étude :**

HISTOIRE

1. Voyages et découvertes, XIème - XVIIIème siècle
2. Etre ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle
3. La république en France
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle

GEOGRAPHIE

1. Le développement inégal
2. Nourrir les hommes
3. Les sociétés face aux risques
4. Mondialisation et diversité culturelle

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

1. La personne et l'état de droit
2. Egalité et discrimination
3. Exercer sa citoyenneté dans la République Française et l'Union Européenne
4. Pluralisme des croyances et laïcité

ATTENTION ! L'enseignement moral et civique ne doit pas faire l'objet d'un dossier. En revanche, un des documents du dossier d'histoire ou de géographie doit comporter une dimension civique en lien avec le programme.

✓ **Exemple de dossier d'histoire :**

1. Le thème : Guerres et conflits en Europe au XXème siècle
2. Le sujet : La guerre d'Espagne
3. La problématique : En quoi la guerre d'Espagne a-t-elle bouleversé le pays ?

✓ **Exemple de dossier de géographie :**

4. Le thème : Nourrir les hommes
5. Le sujet : L'Inde : plus d'un milliards d'hommes à nourrir
6. La problématique : agriculture indienne, vers une nouvelle Révolution verte ?